

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclamés. — 30
Fait divers. 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sauv. 30 fr.
Un an. 30 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 8

Poste.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRÉ et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbott, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Août 1877.

Bulletin politique.

Le chef de l'Etat rapporte de son excursion en Normandie les meilleures impressions. Les chaleureuses sympathies que les populations des villes et des campagnes lui ont témoignées dans tout le cours de cette excursion, lui ont prouvé qu'il n'a rien perdu de son prestige. Le pays lui a gardé sa confiance des premiers jours.

La France entière avait salué le 24 Mai comme une garantie contre les entreprises du parti radical et les progrès de l'esprit révolutionnaire. Elle l'avait salué comme une promesse dans le présent, comme une espérance dans l'avenir. Elle y avait vu la certitude que l'ordre matériel serait maintenu dans les rues, que l'ordre moral serait rétabli dans les esprits, et qu'un jour viendrait où, disposant enfin d'elle-même, avec une complète liberté de pensée et d'action, elle pourrait rentrer dans les conditions normales de sa destinée.

L'attente de la France n'a pas été trompée. Il n'y a pas même l'ombre d'éventualité de désordre matériel, et l'unique souci du Maréchal Président de la République, en ce moment, c'est de ramener le calme moral momentanément troublé par les agissements de la majorité sortie du scrutin du 20 février.

Cette majorité correspondait-elle aux vrais sentiments du pays ? Evidemment non, puisque partout où le Maréchal Président de la République se montre, les populations l'accablent avec enthousiasme, lui qui a condamné cette majorité par son décret de dissolution de la Chambre.

L'attitude de ces populations en présence du chef de l'Etat démontre victorieusement qu'elles sont de cœur avec lui et non avec la majorité du 20 Février. Elle prouve manifestement qu'en élisant la Chambre dissoute, le pays n'avait pas cru élire une Chambre radicale, une Chambre hostile au 24 Mai.

Qu'a voulu le Maréchal Président de la République, lorsqu'il a accompli l'acte d'autorité du 16 Mai ? Lui-même l'a dit. Il n'a voulu que rétablir la vérité de la Constitution faussée par la majorité de la Chambre ; il n'a voulu que barrer la route au radicalisme, qui tendait à s'emparer du gouvernement ; il n'a voulu qu'empêcher l'établissement d'une Convention. Les populations qui le saluent à son passage d'acclamations enthousiastes et sympathiques font donc acte d'adhésion à sa politique ; elles disent donc, par leur empressement à lui témoigner leur respect et leur reconnaissance, qu'elles croient à son langage et qu'elles approuvent sa conduite.

Il n'y a qu'une conclusion logique à tirer de ce spectacle, c'est que les électeurs mieux éclairés voteront le 14 octobre tout autrement qu'ils l'ont voté le 20 février.

(Le Soleil.)

Chronique générale.

Les journaux publient des dépêches sur les réunions des conseils généraux.

A Lyon, on protesta violemment contre la circulaire ministérielle engageant les conseils à différer l'élection du bureau ; on procéda à cette élection et on renvoya la séance au 28 août.

Dans l'Yonne, on suivit l'avis de la consultation du comité des jurisconsultes de la gauche : l'ancien bureau fut réélu.

L'Aude a élu son bureau ; M. Marcou a été nommé président.

Dans les Bouches-du-Rhône, on protesta contre l'ajournement des élections des conseillers renouvelables ; on procéda à l'élection du bureau. Un discours politique de M. Tardieu, président, est vivement combattu par le préfet.

Dans l'Ariège, les conseillers conservateurs n'assistent pas à la séance. Le conseil n'étant pas en nombre, le préfet déclare la session close.

Dans le Loiret, on repousse, par 15 voix contre 43, la motion faite, par un membre de la gauche, de déclarer la présente session illégale.

Dans la Côte-d'Or, la séance est très-orageuse et entièrement politique ; le préfet dut quitter la séance.

Dans la Seine-Inférieure, la séance, très-orageuse aussi, fut suspendue par la retraite du préfet ; à la reprise, malgré les vociférations radicales, la séance fut levée et la session close.

Le *Mot d'Ordre*, dans un article adressé aux radicaux et intitulé *Tas de Calinos*, dit : « Lorsque vous aurez nommé les 363, si vous ne faites pas autre chose, vous n'aurez obtenu que ceci : changer de maîtres, changer de collier. N'en avez-vous donc pas assez de la niche et du collier ? »

Pour donner satisfaction à la patriotique sollicitude de nombreux électeurs qui lui ont écrit à ce sujet, le *Mot d'Ordre* publie une consultation signée par trois avocats, portant que M. Bonnet-Duverdier, malgré sa condamnation, est resté électeur et éligible.

Le *Gaulois* enregistre le bruit que le prompt retour de M. Thiers de Dieppe serait motivé par de graves poursuites imminentes contre certains journaux républicains. M. Thiers est rappelé pour essayer de parer le coup.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« On prétend que le discours prononcé à Lille, par M. Gambetta, vient d'être soumis à l'examen d'une réunion de jurisconsultes. »
« Il s'agirait de savoir si M. Gambetta peut impunément dire que le Maréchal-Président a menti et que nos gouvernants (le ministère) sont des conspirateurs. »

On lit dans la *République française* :

« L'administration de la *République française* avait conçu le projet d'offrir à chacun de ses abonnés les portraits des 363, groupés sur une même feuille par un nouveau procédé de photo-gravure des plus ingénieux. Tous les députés républicains avaient donné leur autorisation. La planche était prête. Il ne restait plus à obtenir que l'autorisation du préfet de police. L'administrateur de la *République française* a effectué le dépôt légal, et il a été répondu par un refus pur et simple. »

Quel dommage, vraiment ! Peut-être aurions-nous pu voir enfin M. Gambetta de face, trônant au milieu de ses satellites !

M. Dufay, ancien député du Loir-et-Cher, l'un des 363, se fait congratuler par MM. les Allemands. Voici comment la *Gazette de Leipzig*, dans son numéro du 10 août 1877 — ce n'est pas vieux — parle de ce protégé des radicaux :

« Eh bien, lorsque, dans un laps de temps peu éloigné, nous irons de nouveau nous promener à Blois, sous les beaux tilleuls du Mail, au bord de la Loire, M. Dufay, de nouveau maire, aura chassé les oiseaux de nuit de la *terre molle e lieta*. Il fera grand jour. »

Voilà qui devra faire réfléchir un peu les électeurs que l'on pousse à voter pour les candidatures radicales. Peut-on douter que les radicaux ne soient, à leur insu, les meilleurs auxiliaires de nos ennemis les Allemands ?

Plusieurs ministres sont en ce moment absents de Paris, appelés dans leurs départements respectifs par leurs devoirs de conseillers généraux.

M. Brunet, ministre de l'instruction publique, préside le conseil général de la Corrèze.

M. le duc de Broglie, garde des sceaux, est vice-président du conseil général de l'Eure.

M. le duc Decazes est membre du conseil général de la Gironde.

M. le vicomte de Meaux est membre du conseil général de la Loire.

M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat, est membre du conseil général du Tarn.

Dimanche, le comice agricole de l'arrondissement de Gien (Loiret) a eu lieu à Sully-sur-Loire. Le parti radical y avait réuni tous ses représentants ; mais les conservateurs s'y étaient rendus en foule. Aussi, au banquet, à la suite du toast porté par M. Suzerac de Forge, préfet du Loiret, au Maréchal, quelques cris de *Vive la République* ont été étouffés sous des acclamations de *Vive le Maréchal !*

RENDEZ LES COMPTES !

La Cour des comptes a rendu, à la date des 30 juillet et 12 août derniers, deux arrêtés par lesquels elle a statué sur plusieurs gestions occultes des années 1870 et 1871.

L'arrêté du 30 juillet concerne le sieur Perréal, ancien maire de Béziers (Hérault), qui paraît y avoir joué un rôle important pendant la guerre, ainsi que les sieurs Cazals, ancien adjoint ; Fonvieille, ancien employé de la mairie ; Michon, ancien receveur municipal.

Les sieurs Perréal, Cazals et Fonvieille sont d'ailleurs poursuivis, correctionnellement pour détournements de deniers publics.

L'arrêté du 2 août concerne le sieur Dubois, ancien maire de Dijon, nommé membre de l'Assemblée nationale en 1871, nommé député en 1876. L'un des 363.

Le sieur Dubois est déclaré comptable occulte pour avoir illégalement disposé des

deniers communaux. Il lui est demandé compte du produit de bons de la ville émis directement sans avoir figuré dans les comptes du receveur municipal, ainsi que d'une partie du montant de divers recouvrements faits au nom de la ville et dont on n'a pu justifier ni l'emploi ni l'entrée dans les caisses du receveur municipal.

La *Gazette de France* établit un parallèle entre les discours du Maréchal et un autre discours prononcé à Lille dernièrement :

« Ce que c'est pourtant que la fortune des orateurs ! c'est la grande harangue si longuement préparée, si laborieusement travaillée qui passe inaperçue, et ce sont les quelques mots du Maréchal qui motivent des colonnes de commentaires dans toute la presse.

« Le ton calme et ferme avec lequel le Maréchal, depuis sa lettre à M. Jules Simon, expose sa politique aussi simple que droite, a le don d'exaspérer les radicaux. Son flegme à répéter toujours la même chose : « Je défendrai la Constitution et les lois contre tous, jusqu'en 1880 ; je ne gouvernerai jamais avec les radicaux et je combattrai de toutes mes forces le radicalisme, » irrite au dernier point les nerfs de ces ambitieux qui agitent le pays et enrôlent les adhérents par la promesse qu'on va mettre à la porte le Maréchal, au nom de la souveraineté de la Chambre des députés, renoueler le personnel de l'administration, refaire une nouvelle Constitution et châtier tous les réactionnaires.

« Pendant que M. Gambetta parle de tout détruire, de tout bouleverser, de châtier, d'extirper, de se débarrasser, le Maréchal dit tranquillement : Je ne laisserai ni méconnaître la Constitution, ni avilir l'autorité présidentielle. J'obligerai tout le monde au respect de la Loi.

« En ce qui touche le plus les 363, c'est qu'entre M. Gambetta, — criant, après son banquet, dans une forme qu'il cherche à rendre le plus possible hautaine et insolente : « Se soumettre ou se démettre, » — et le Maréchal affirmant devant les municipalités, comme il l'a affirmé devant l'armée, qu'il restera à son poste jusqu'au bout pour accomplir sa tâche et faire respecter la Constitution, — entre ces deux affirmations opposées, personne n'hésite à donner créance à la parole du Maréchal. »

A PROPOS DE L'ÉTAT DE SIÈGE.

Le gouvernement a-t-il eu l'intention de mettre la France en état de siège, usant en cela du droit que lui donne la loi ? Cette intention, l'a-t-il encore et la mettra-t-il à exécution ?

Nous l'ignorons absolument et cela ne nous inquiète pas. Les lois sévères ne menacent ceux qui veulent sortir de la légalité et jamais l'état de siège n'a gêné les honnêtes gens, de même que les gendarmes n'ont jamais fait peur aux citoyens dont la conscience est tranquille.

Mais n'est-il pas curieux d'entendre les radicaux protester contre une mesure qui a toujours été la leur ?

Qui a demandé en 1848 l'état de siège et la dictature ?

M. Pascal Duprat.

Qui a trouvé dans son cœur l'invention de déporter outre-mer les chefs de la guerre sociale ?

M. Sénard.

Qui a dit :

« Il y a une question politique qui domine toutes les questions légales et les consultations d'avocat : la loi suprême de l'état de siège, c'est le salut du pays ? »

M. Marie, l'ami de M. Sénard, le compagnon de M. Jules Simon.

Qui a écrit ceci :

« Nous pouvons le dire aujourd'hui, il convient de mettre un terme à ce dévergondage de pensée et d'expression qui a surtout pour but de compromettre la liberté de la presse par l'abus qu'on en fait ? »

Et ceci :

« Le général Cavaignac crut que c'était un devoir d'imposer silence à toute contestation passionnée, à toute critique malveillante, et suspendre l'exercice de la liberté, pour protéger son principe immortel. »

Qui a écrit tout cela ?

M. Eugène Pelletan, l'allié des 363.

Qui a gouverné pendant toute la durée de sa dictature avec l'état de siège ?

M. Thiers.

Qui a refusé de lever l'état de siège ?

M. Thiers.

Qui a demandé et rempli la dictature avec toutes ses conséquences ?

MM. Thiers, Gambetta, Esquiros, Raspail, Thouré, Crémieux, Gent, Challemel-Lacour, tous ceux enfin qui aujourd'hui protestent contre une hypothèse dont la régularité les épouvante.

LES RADICAUX.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Mot d'Ordre* l'article suivant, dont l'importance, à la veille des élections, ne peut échapper à personne. Il s'agit de cette apparence d'union intime de toutes les gauches, dont les adversaires du Maréchal se font une gloire et un honneur.

Cet article répond, et par son titre et par les prétentions qu'il met en lumière, à ces républicains timorés ou honteux qui nient ou essaient de nier, pour couvrir de monstrueuses alliances, l'existence du parti radical :

« La veille de la dissolution, en présence du danger que l'avenure du 16 mai pouvait faire courir à la République, l'extrême gauche, n'écoutant que son patriotisme, consentit à entrer dans l'alliance des 363, et conclut avec les autres fractions du parti républicain, une espèce de pacte tacite, par lequel elle s'engageait à combattre sous le même drapeau le bon combat électoral.

« Deux mois se sont écoulés depuis cette réconciliation entre les principes de 93 et les expédients de 90 ; ceux que l'on appelle les « radicaux » sont restés silencieux et obéissants ; redoutant avant tout de compromettre ou d'entraver la résistance au suprême déchaînement des anciens partis, de la trahison et de la défaite, ils n'ont rien dit, rien fait qui pût porter atteinte à la discipline momentanée dont ils avaient volontiers accepté le joug.

« Cependant, on ne semble avoir tenu aucun compte de leur désintéressement et de leur silence ; on les considère presque comme des gens obligés de se résigner aux conséquences d'une abdication fatale, comme des vaincus qui doivent s'estimer heureux d'avoir obtenu la vie sauve du vainqueur.

« Il paraît de plus que nous sommes moins des alliés que des auxiliaires, à la façon de ces Gaulois, qui servaient jadis sous les ordres des généraux romains et combattaient pour les puissances de Rome, à gauche ou à droite de ses légions.

« Il n'en est pas ainsi, et nous sommes contraints de rappeler à celui qui passe pour le général en chef des forces républicaines que nous sommes ses égaux et ses pairs au moins « AU MÊME TITRE. » Ceci n'est pas une remontrance, c'est un avertissement.

« Néanmoins, chaque fois qu'il s'agit d'une décision à prendre, nous ne sommes jamais officiellement appelés ni consultés ; on nous tient dans l'ignorance absolue des décisions, souvent importantes, qui sont prises chaque jour en vue de la campagne décisive qui va commencer.

« Il semble que nous ne comptions, au sein du parti, que comme valeur intrinsèque, et que nous n'ayons, pour les 363, qu'une signification arithmétique.

« Nous sommes leurs satellites ; lorsque le soleil, qui prétend nous éclairer tous, accomplit sa marche sublime à travers les nimbes, nous devons le suivre à distance, au dernier rang des sidéraux, dans l'attitude respectueuse et servile des nébuleuses.

« Ce rôle ne saurait nous convenir ; notre modestie pourrait peut-être s'en accommoder, mais nos principes contrariés et méconus commencent à protester.

« Sans doute, notre cause est en ce moment bien défendue et bien servie ; seulement il nous semble qu'on centralise un peu trop entre les mains d'un seul les voies et moyens à employer pour triompher, et, s'il faut tout dire, nous réprouvons l'activité et le dévouement qui ne rendent jamais de comptes et se donnent des airs de dictature.

« Nous connaissons les noms des honorables membres du comité des juriconsultes ; ceux-ci parlent et agissent en pleine lumière. Il n'en est pas de même pour le comité électoral républicain. Où siège-t-il ? Quels sont les hommes distingués qui en font partie ?

« Là-dessus, nous n'avons rien appris, même par voie d'indiscrétion, et nous sommes plus ignorants que le dernier de nos ennemis. Nous aurions pourtant à nous entendre avec ce comité, et il n'est pas possible qu'il ne sorte point un de ces jours du huis-clos et de l'anonymat où il se renferme à notre grand détriment.

« M. Gambetta représente-t-il à lui tout seul ce comité, ou a-t-il accepté au contraire des collaborateurs ? Nous pensons, sans en être certains, qu'à notre exception, toutes les autres nuances du parti y sont représentées. Ce qui revient à dire que nous sommes encore, comme toujours, les sacrifices de la fameuse République conservatrice.

« Nous demandons formellement la fin de cette exclusion injustifiée, de cet interdit dont on nous frappe sans motifs avouables. Nous avons, nous aussi, des candidats à présenter dans certaines circonscriptions où les modérés ne passeraient point, et où, par conséquent, l'entente préalable est nécessaire... De même, dans d'autres circonscriptions, les modérés ne sauraient être élus, sans le concours des radicaux.

« Voilà ce qu'on oublie, ce qu'on méconnaît dans ce parti pris d'éliminations, qui triomphe décidément au camp des opportunistes. »

Il est possible que « les opportunistes » de la République française et « les modérés » du *Journal des Débats* ne trouvent point le temps de répondre à cette mise en demeure formelle. Mais l'histoire du parti républicain serait incomplète, si nous avions omis un document d'une telle importance pour les prochaines élections.

Guerre d'Orient.

On écrit de Bucharest, 21 août :

La jonction de Suleyman avec Osman-Pacha peut être considérée comme un fait accompli.

Les armées des deux généraux ottomans occupent tout le terrain compris entre Plewna, Lorravts et Grabova, formant ainsi une longue ligne de bataille qui enveloppe toutes les positions russes.

Le plan des Turcs consisterait à marcher sur Tirnova avec le centre et l'aile droite, tout en masquant par un fort corps de troupes les défilés de la Chipka.

L'aile gauche, fortement retranchée à Plewna, tiendrait simplement les Russes en échec et ne se porterait en avant qu'après un premier succès obtenu sur sa droite.

De son côté, Méhémet-Ali livrerait une grande bataille aux environs de Rasgrad et chercherait à refouler les Russes sur Biela, qui deviendrait alors le point vers lequel convergeraient toutes les troupes ottomanes réunies au-delà des Balkans.

L'officier d'état-major qui nous transmet ces détails nous fait connaître en même temps le plan qui, suivant toutes probabilités, sera adopté au quartier-général de Tirnova.

Les Russes se borneraient d'abord à supporter le premier choc sans bouger de leurs positions rendues inexpugnables, et contre lesquelles viendraient se rompre tous les efforts de leurs adversaires. Puis, profitant de leur supériorité numérique, ils

tenteraient une trouée sur Selvi, coupant ainsi en deux l'armée turque qui, prise à revers de deux côtés à la fois, ne saurait résister longtemps à une attaque simultanée de front et de flanc.

Débarrassés de Suleyman et d'Osman-Pacha, les Russes pourraient ensuite marcher sur Constantinople sans rencontrer le moindre obstacle.

Si les Turcs renoncent à attaquer, ne vous attendez pas à une bataille avant la première quinzaine de septembre, les Russes n'étant disposés à prendre l'offensive que lorsqu'ils auront reçu la plus grande partie des renforts attendus.

Londres, 21 août.

Le *Daily Telegraph* publie la dépêche suivante :

« Kars, 21 août.

« Les Russes se sont avancés hier en force de Gudiklar contre la droite des positions de Moukhtar-Pacha, probablement dans l'intention d'enlever de nouveau la Turquie d'Asie. Trois divisions d'infanterie russes, appuyées par 36 pièces de canon, ont engagé le combat à sept heures du matin en attaquant les retranchements turcs de Malkbirdji.

« Renforcé par une autre division, Moukhtar-Pacha s'est efforcé d'attaquer les Russes, mais ces derniers se sont retirés au bout de quelque temps. Une autre division russe s'est avancée sur l'extrême gauche des Turcs, et Moukhtar a ordonné alors de renforcer le centre qui est allé appuyer Hussein-Pacha. Deux divisions commandées par Mustapha-Tevfikh et faisant partie du corps de Rechid-Pacha, ont été détachées pour appuyer la division de Haddig-Pacha sur les hauteurs, tandis que la brigade de Chevket-Pacha faisait un détour pour opérer sur le derrière des Russes.

« Les Turcs, qui étaient restés dans les retranchements, ont ouvert un feu très-vif sur les troupes russes, qui s'approchaient.

« A onze heures, la bataille était engagée sur toute la ligne à l'exception du centre.

« Vers midi, la gauche des Russes a cessé de tirer, et la gauche des Turcs s'est avancée contre la droite ennemie, tandis que Schamyl menaçait le flanc extrême des Russes à la tête des Circassiens.

« Les Turcs ont repoussé l'ennemi du pied de la colline et l'ont poursuivi à travers la vallée. A deux heures, la droite des Turcs a opéré un mouvement en avant, et, comme elle ne rencontrait aucune résistance, la gauche a continué d'avancer.

« La canonnade, qu'on entend encore au loin sur l'extrême gauche, prouve que Chevket-Pacha avait réussi à atteindre les derrières de l'ennemi, que toute la ligne turque a poussé devant elle, tandis que les Circassiens faisaient des charges continuelles.

« Les Russes se sont retirés rapidement, mais en bon ordre. A 6 heures, le combat était terminé, et les Turcs occupaient le champ de bataille, où les Russes ont laissé environ 1,000 morts. Le chiffre relativement minime des pertes essayées par les Russes provient de la prudence excessive de leur commandant en chef qui s'est efforcé de mettre ses troupes à couvert. »

Tribunaux.

Cour d'assises de la Seine.

Assassinat d'une jeune fille de huit ans.

La cour d'assises de la Seine vient de juger un de ces crimes que l'imagination ne peut concevoir, un de ces crimes dont les détails ne peuvent être écrits, un de ces crimes capables d'épouvanter la conscience la plus pervers.

A Paris, en plein midi, au milieu de cette population active, laborieuse, sur la voie publique, se peut-il qu'une enfant soit enlevée, conduite par un misérable dans un ignoble garni, et là dépouillée, violée, lacérée, assassinée ? Oui, cela existe, oui ce crime a été commis, et la bête fauve s'appelle de son nom d'homme Welker.

Le 1er juin dernier, rue Nationale, à huit heures du soir, une populace en fureur essayait d'arracher aux mains des agents celui dont nous venons de donner le nom. Ces braves agents de l'autorité ont dû faire taire leur sentiment intime pour défendre cet homme contre l'indignation et la fureur légitime de tous ceux qui venaient d'apprendre son abominable forfait. Ils l'ont conservé pour l'échafaud, et s'il existait une peine plus sévère, il n'est pas douteux qu'elle ne lui eût été appliquée.

Welker, qui comparait devant le jury, est accu-

sé de meurtre et de viol sur la personne de la jeune Marie-Joséphine Eckerlé, âgée de huit ans. En voyant son air modeste, son visage inberbe, on se demande si c'est bien là l'homme qui s'est livré aux plus infâmes raffinements de cruauté.

Sur la table des pièces à conviction, nous remarquons des linges ensanglantés, une corde à sauter, celle qui a servi au meurtrier pour étrangler sa victime ; ce jouet de l'enfant qui a été l'instrument de sa mort attire tous les regards.

Le huis-clos a dû être prononcé, et il nous est interdit de donner le compte rendu des débats. Mais voici les faits d'après le résumé seul. Nous les reproduisons dans leur terrifiante simplicité.

Le 1^{er} juin, une jeune fille, Marie-Joséphine Eckerlé, demeurant chez ses parents, rue Nationale, 15, à Paris, obtint de sa mère la permission d'aller jouer dans le voisinage. Il était cinq heures et demie du soir. C'est l'heure où les enfants sont sortis de l'école et demandent à prendre quelque récréation. La petite Marie aimait à jouer à la corde, et elle avait emporté sa corde pour sauter. Une heure après, la mère, ne voyant pas rentrer sa fille, commença à être inquiète.

Le père, rentrant de son travail, demandait sa petite Marie ; on l'appelle de tous côtés, pas de réponse ; les malheureux parents, ayant le sentiment vague de quelque accident, descendent dans la rue, demandent à tout le monde leur fille, interrogent les passants, poussent des cris de détresse.

Un voisin leur indique qu'il a vu entrer au n° 17 un homme suivi d'une enfant tenant une corde. On court chez la logeuse ; elle déclare avoir vu le nommé Welker monter à son garni, suivi de la petite Marie, puis redescendre le visage bouleversé.

On monte à la porte, elle est fermée ; on cherche partout cet homme, mais on ne peut prévoir l'abominable réalité.

A huit heures, Welker rentre chez lui, mais il s'enferme et refuse d'ouvrir. Plusieurs personnes menacent d'enfoncer la porte et le père a de tristes pressentiments : « Si elle est avec Jean-Pierre, dit-il, j'ai peur : c'est un mauvais gars ! »

Welker se décide alors à ouvrir ou du moins à entrebâiller la porte, puis tout à coup se précipite violemment au dehors, essayant de renverser tous ceux qu'il rencontre.

« Pourquoi vous sauvez-vous, vous avez donc fait quelque chose de mal ? » Et le logeur le maintint vigoureusement.

On apporte de la lumière : l'assassin essaie de l'éteindre, mais au moment où le père pénètre dans la chambre, il s'écrie : « Je suis un homme perdu ! »

Le père de l'enfant ne voyait rien, et c'est avec une anxiété mortelle qu'il fouillait les coins et les recoins de la chambre : « Ne cherchez pas, disait Welker, je ne suis pas un voleur ! »

Quelque temps après, le père écartait le lit, puis, passant la main sous la couverture, il sent une petite fille.

Plus de doute, c'est sa fille : il l'appelle, il pense qu'elle s'est cachée, qu'elle a peur d'être grondée. « Voyons, Marie, réponds-moi, je ne te gronderais pas ! » Hélas ! il retirait bientôt un cadavre : les yeux sont fermés, la bouche ouverte et la langue pendante au dehors.

Fou de douleur, il saisit son enfant, il l'emporte comme sans vouloir croire encore à la triste réalité, mais chez lui quel spectacle !

Cette corde qui, il y a quelques instants, servait aux jeux de la petite Marie, était violemment serrée cinq fois autour de son cou ; le corps est horriblement mutilé, le ventre ouvert et les entrailles pendantes, les vêtements du malheureux père sont couverts du sang de sa fille ; elle est morte.

Welker, interrogé, raconte avec cynisme comment il a attiré la petite fille, comment elle a résisté vivement, défendant comme une femme jusqu'à la mort son honneur, comment il lui a couvert la tête pour étouffer ses cris ; puis, comme elle continuait à se défendre et à crier, de quelle façon il l'a étranglée, lui ouvrant en même temps le ventre avec les mains.

On conçoit qu'une pareille affaire n'ait pas occupé longtemps les moments de la justice. Tous les débats ont duré deux heures.

M. l'avocat général, avec une grande énergie, demanda contre l'accusé la peine suprême.

Malgré les efforts désespérés de M. Boucbot, le jury rapporte un verdict pur et simple.

La cour condamne, en conséquence, Welker à la peine de mort.

Le condamné se retire sans émotion apparente.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La musique du 32^e de ligne, qui doit concourir à l'embellissement de nos fêtes, est attendue vendredi à Saumur. Elle assistera à une répétition générale du carrousel qui aura lieu samedi, dès 5 heures 1/2 du matin.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÈANS. Courses et Carrousel à Saumur.

À l'occasion des Courses et du Carrousel de Saumur, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, les dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 août, aux gares de Nantes et de Tours, ainsi qu'aux différentes gares et stations comprises entre ces deux points et Saumur, des billets aller et retour de toutes classes pour Saumur, avec réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mercredi 29 août.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des Courses de chevaux qui auront lieu à Saumur les dimanche 26 et mardi 28 août et du grand Carrousel qui aura lieu le lundi 27 août, il sera délivré au départ d'Azay-le-Rideau, Bressuire, Poitiers, et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 août, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 29 août.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Comme nous l'avons dit, le Conseil général de Maine-et-Loire a ouvert lundi sa session d'août. M. Bruas, qui présidait comme doyen d'âge, a proposé la prolongation des pouvoirs du bureau actuel; le Conseil général s'est rallié à cette proposition.

M. de Civrac a pris alors le fauteuil de la présidence. Il a donné lecture de la délibération suivante, émanant de la minorité républicaine du Conseil, déclaration ainsi conçue:

Les conseillers généraux soussignés, considérant que, malgré les termes formels de la loi, le gouvernement n'a pas procédé à la réélection de la série sortante de l'assemblée départementale;

Que dès lors l'assemblée actuelle est irrégulièrement constituée;

Considérant, d'autre part, qu'ils ne veulent pas se soustraire à l'obligation de pourvoir aux intérêts départementaux qui leur ont été confiés,

Protestent contre l'illégalité commise par le gouvernement et déclarent néanmoins qu'ils sont prêts à prendre part aux travaux du Conseil général.

Signé: Benoist, Abellard, Bury, Juichault, Grimoux, Gaillard, Peton.

M. de Civrac proteste en quelques mots contre cette déclaration, où il voit une attaque au gouvernement et au Conseil général, puis il met aux voix la prise en considération qui n'est pas adoptée.

Le Conseil général de la Vienne, dans sa séance du 20 août, a adopté le vœu suivant déposé par 24 de ses membres:

« Le Conseil général du département de la Vienne, ayant appris que M. le Maréchal-Echinnement dans la Gironde, le prie instamment de vouloir bien faire au département de la Vienne l'honneur de le visiter s'arrêtant dans les villes de Poitiers et de Châtelleraul. »

Nous croyons savoir que, se rendant à ce vœu, le Maréchal s'arrêtera à Poitiers et à Châtelleraul, en revenant de la Gironde. La décision en aurait été prise hier matin au conseil des ministres.

L'éclipse de lune. — Voici, d'après le Journal du Ciel, quelques détails sur l'éclipse totale de lune, visible en France, et qui aura lieu demain jeudi 23 août:

« La lumière de la lune commencera à s'affaiblir, parce qu'elle entrera dans la pénombre de la terre, à 8 heures 18 minutes du soir. A cet instant, la lune sera au milieu du ciel pour les habitants de Rostak, en Arabie. Elle entrera dans l'ombre à 9 heures 23 minutes, au milieu du ciel d'Erzeroum, en Turquie d'Asie. L'éclipse totale commencera à 10 heures 28 minutes, au milieu du ciel de Vilna, en Russie. Le milieu de l'éclipse aura lieu à 11 heures 21 minutes, la lune sera alors au milieu du ciel pour les habitants de Rome. L'éclipse totale finira à 13 minutes du matin du vendredi 24 août, au milieu du ciel de Ribérac. La lune sera entièrement sortie de l'ombre à 1 heure 18 minutes, au milieu du ciel de l'île de Madère; et elle aura repris tout son éclat en dehors de la pénombre à 2 heures 28 minutes, au milieu du ciel des îles Açores. »

Derniers trains de plaisir de la saison aux Sables-d'Olonne. — A l'occasion des courses et régates qui auront lieu aux Sables les dimanche 26 et lundi 27 août 1877, la Compagnie des chemins de fer de la Vendée présente au public que, le samedi 25 août, des trains de plaisir de 2^e et 3^e classe auront lieu au départ de Tours, Poitiers et Saumur et stations intermédiaires pour les Sables-d'Olonne et retour.

Prix des places (aller et retour): De Saumur jusqu'aux Trois-Moutiers inclus, aux Sables-d'Olonne: 2^e classe, 15 fr.; 3^e classe, 10 fr.

À l'aller. — Les billets de 2^e et 3^e classe à prix réduits sont valables pour tous les trains de plaisir du samedi 6 h. 15 soir et tous les trains réguliers du dimanche et du lundi.

Au retour. — Les billets seront valables seulement par le train de plaisir de la nuit du lundi au mardi.

Le train de plaisir partira de Saumur samedi soir, à 7 h. 40.

Arrivée aux Sables-d'Olonne dimanche matin, à 5 heures.

Pour le retour, le train de plaisir partira des Sables dans la nuit du lundi 27 au mardi 28, à minuit 25.

Arrivée à Saumur mardi, à 9 h. 40 du matin.

Cholet. — L'inauguration du théâtre fondé par M. Lenoir, à Cholet, a eu lieu mardi dernier. Malgré une température des plus élevées, la salle était comble.

Chinon. — Les courses de Chinon, comme nous le disions hier, ont été incidentées par de nombreuses chutes; malheureusement, nous avons à rectifier ce que nous avons dit touchant la gravité de ces accidents. Nous avons le regret d'apprendre qu'un jeune et très-sympathique sportsman, M. le vicomte de la Motte-Baracé, a fait une chute dans laquelle il a été atteint de lésions sérieuses. Nous espérons que M. de la Motte-Baracé se rétablira promptement et que ce triste accident n'entraînera aucune complication fâcheuse. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Poitiers. — On a arrêté lundi à la gare de Poitiers un réserviste nommé Picard, Jean-Pierre, colporteur à Agen.

Cet individu se trouvait dans le train de 9 heures 58 venant de Limoges, et occupait, avec d'autres réservistes de sa classe qui se rendaient au 9^e cuirassiers en garnison à Niort, un compartiment dans lequel se trouvaient également deux jeunes abbés, dont l'un est vicaire à Montmorillon.

Depuis Lussac, malgré les remontrances de ses camarades, Picard n'a cessé de chanter des chansons obscènes et s'est livré devant les deux ecclésiastiques à des gestes dégoûtants.

Les deux abbés ont porté plainte aussitôt l'arrivée du train, et le gendarme Lémond, de service à la gare, a mis aussitôt la main sur Picard, et à l'aide de deux soldats du 125^e de ligne, l'a conduit devant M. le procureur de la République, qui le fit immédiatement écrouer à la prison.

(Journal de la Vienne.)

Le billet de 4,000 francs de la Banque de France pèse exactement 4 gramme 53 milliagrammes; il se trouve donc qu'un million,

cette somme envoyée par tant de nos contemporains, ne représente qu'un poids de 4 kilogramme 530 grammes qu'on peut fourrer très-aisément dans les poches de son habit.

Pour les articles non signés: P. Godart.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 août 1877.

Versements de 67 déposants (12 nouveaux), 12,405 fr. 44 c. Remboursements, 5,137 fr. 59 c.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 21 juillet au 17 août.

Table with columns for Noms des bouchers, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Charcutiers. It lists various bouchers and their respective quantities and weights of meat delivered.

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Chronique Financière.

Bourse du 21 août 1877.

Les demandes du comptant ne se réveillent pas. Les recettes générales n'ont acheté que 2,000 fr. de rentes 3 0/0 et elles ont vendu 6,000 fr. de rentes 5 0/0; l'argent du coupon du 5 0/0 dont le paiement a commencé le 16 ne vient pas plus à la Bourse que n'y est venu celui de l'échéance de juillet. L'arrivée en hausse des cotes allemandes a laissé notre spéculation complètement indifférente, le 3 0/0 a perdu 0.02 c. 1/2 à 70.95, il a fait au plus bas 106.20, ferme à 106.25, en hausse de 0.05 centimes; il y a baisse de 0.02 c. 1/2 sur le 5 0/0 italien. L'atonie des transactions est complète. Les seules valeurs qui ont donné lieu à un semblant d'affaires sont les valeurs autrichiennes et celles du groupe Péreire. On a clôturé à 546.25 sur les chemins autrichiens et à 152.50 sur les Lombards. On a poussé le Nord de l'Espagne jusqu'à 267.50. Il finit à 263.75. La Compagnie transatlantique s'est élevée à 510. Les offres dominent de beaucoup les demandes sur les actions de la Compagnie parisienne du Gaz, elles ont fermé à 1,215 après 1,230. Il y a également des offres suivies sur les bons de subvention des Compagnies de chemins de fer secondaires. Les annuells Orléans à Châlons flussent à 385 après 370.

(Correspondance universelle.)

La librairie académique Didier et C^e édite en ce moment, sous une forme populaire et accessible à tous, par livraisons à 50 centimes, l'ouvrage de M. Camille Flammarion: les Terres du Ciel, qui a eu un si grand succès. Une livraison de 32 pages de texte grand in-8°, avec plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, paraît chaque semaine. L'ouvrage complet formera 20 livraisons de 600 pages. La 18^e livraison est en vente chez les principaux libraires.

En dépit des préoccupations politiques, l'Univers Illustré est de plus en plus en faveur auprès des personnes de goût, qui sont sûres d'y trouver de très-remarquables gravures et une charmante distraction littéraire. Ce rare privilège, qui lui fait grand honneur, l'Univers Illustré le doit aux soins incessants qu'il apporte à la composition de sa partie artistique, ainsi qu'au talent de ses rédacteurs. Pour ne parler que de la Guerre d'Orient, nous pouvons faire remarquer que l'Univers Illustré a déjà consacré aux événements russo-turcs un grand nombre de planches d'actualité d'un vif intérêt, parmi lesquelles plusieurs ont fait sensation. Quant à la partie littéraire, tout étant attrayant et varié, elle sait observer toujours la plus irréprochable moralité. Cela explique facilement le succès

de l'Univers Illustré, qui offre, en outre, de belles PRIMES GRATUITES à ses abonnés. Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, piteuse, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance. Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursofflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614. M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 65,914. M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986. M^{lle} Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112. E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845. M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421. M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 13 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégréé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDARD, rue d'Orléans; M. BISSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (853)

PRIME EXTRAORDINAIRE

DES JOURNAUX FINANCIERS REUNIS
Le **Mouvement Financier**, 4 fr. par an.
La **Situation**, 4 —
Les 2 journaux pris ensemble, 6 —
Numéro spécimen envoyé gratuitement.
Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit

à 5 francs de Livres

à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La Situation et le Mouvement Financier sont les journaux de finance de grand format, les plus importants et les mieux informés de Paris. Ils publient, l'un le jeudi, l'autre le dimanche, tous les faits de la semaine: l'étude des valeurs, les listes de tirages, les assemblées d'actionnaires, paiement de coupons, physionomie de la Bourse, arbitrages, etc., et ils forment la seule publication de ce genre

donnant le cours réel de toutes les valeurs cotées ou non cotées sur le marché libre. — Par la combinaison des primes, ils sont aussi les seuls qui ne coûtent rien à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'Administration, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

Librairie **FIRMIN-DIDOT**, 36, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE **M^{me} EMMELINE RAYMOND.**

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de **MM. FIRMIN-DIDOT** et C^{ie}, rue Jacob, 36, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous signalons à l'attention des esprits curieux et lettrés un livre fort intéressant que vient de publier l'éditeur Calmann Lévy, le *Meurtre du 21 janvier 1793*, par M. le baron de Vincq d'Orp. L'ouvrage est orné des plus curieuses gravures du temps et contient des documents qui étaient introuvables et inconnus à la Bibliothèque nationale. L'auteur les a découverts, en 1856, à Bruxelles. Cette édition grand in-8° Jésus, imprimée par la maison Claye,

sur papier de Hollande, est une véritable curiosité typographique destinée à prendre place dans toutes les bibliothèques d'amateurs.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 Juin 1877

Départs de Saumur :
6 h. 20 m. matin.
11 — 20 — —
1 — 30 — soir.
7 — 40 — —
Arrivées à Poitiers :
10 h. 30 m. matin.
4 — 30 — —
9 — 7 — soir.
11 — 41 — —

Départs de Poitiers :
5 h. 50 m. matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — soir.
6 — 15 — —
Arrivées à Saumur :
9 h. 40 m. matin.
3 — 10 — —
7 — 39 — soir.
11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 %	70 80		15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710			Canal de Suez	705		3 75
4 1/2 %	108 50		35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p.	635			Crédit Mobilier esp.	516 35		1 25
5 %	106 30			Crédit Mobilier	126 25		5	Société autrichienne	545		
Obligations du Trésor, 1. payé	437 50			Crédit Foncier d'Autriche	490 25			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	429			Charentes, 500 fr. 11 p.	133		10	Orléans	329		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	429			Est	620		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	326		
— 1865, 4 %	510			Nord	760		2 50	Est	324		
— 1869, 3 %	384 25		50	Orléans	1948 75		1 35	Nord	329		
— 1872, 3 %	369			Ouest	1070			Ouest	326		
— 1875, 4 %	493			Yendée, 500 fr. 1. p.	688 75		1 25	Midi	325		
— 1876, 4 %	481			Compagnie parisienne du Gaz	1215		15	Charentes	206		
Banque de France	3062 50		1 50	C. gén. Transatlantique	510		7 50	Vendée	137		
Comptoir d'Escompte	665		2 50					Canal de Suez	542 50		
Crédit agricole, 500 fr.	370										
Crédit Foncier colonial, 500 fr.	560										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 Juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — —
1 — 36 — — — — — soir.
4 — 10 — — — — —
7 — 15 — — — — —
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte omnibus.
4 — 40 — — — — —
12 — 40 — — — — — soir.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.
A VENDRE
A PRIX MODÉRÉ
BELLE MAISON DE CAMPAGNE
Propre aussi au commerce.
Vastes dépendances et jardins. — Bords de la Loire. — Jolie vue.
DEUX BEAUX PRÉS, en Vallée : 6 hectares 30 ares. — 3 0/0. — Baux authentiques. (413)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTÉMENT.
MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher avec cabinets, jardin, écuries et remise.
S'adresser à M. PIERO, qui l'habite.

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain.
BAIL DE CHASSE
L'adjudication du droit de chasse sur les communs de La Breille, contenant 125 hectares, en un seul tenant, aura lieu le dimanche 26 août prochain, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de La Breille, sur la mise à prix de 50 francs par an.
Beau pays de chasse.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE VASTE MAISON
Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis, Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas.
Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins.
S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE MAISON
Grand' Rue, 75.
S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moulins, n° 1. (398)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean.
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PORTION DE MAISON
Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GIRARD père.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, que le samedi 25 août 1877, à une heure de relevée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé, par lui ou son délégué, assisté de MM. les Maîtres des communes de Vivy et de Saint-Martin-de-la-Place, de deux Conseillers municipaux de chacune de ces communes, et en présence des Recepteurs municipaux et des Agents du service vicinal, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais, en un seul concours, des travaux pour la construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière Anthion et d'une partie de chemin aux abords, sur le chemin vicinal ordinaire de Saint-Martin au Vieux-Vivy.
Le montant des travaux à exécuter s'élève à la somme de 28,000 francs.
Les devis, plans, profils et cahiers des charges sont déposés à la Sous-Préfecture de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

LIVRES ANCIENS
A VENDRE
ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par M. FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 38 volumes in-4° ; Yverdon, 1770.
ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE, 1 volume ; Paris, 1657.
CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTENDORAMI, 1 volume ; Cologne, 1540, etc., etc.
S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur (Maine-et-Loire).

CHASSE
La chasse est formellement interdite sur la **terre du Pré**, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. de L'ESPAIGNELLE.

M^{lle} EUPHRASIE SOURISSEAU
Ex-cousine de la maison du Coin-de-Rue.
A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFÉCTIONS sur mesure.
31, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

UN VALET DE CHAMBRE, connaissant également les soins des chevaux et pouvant être cocher, demande un emploi. — Bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.
A LA MONTRE DE BOIS.
MONTRES PERFECTIONNÉES
Garanties quatre années.
Payables après six mois d'essai.
Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.
S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parlay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. RIOLLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste.
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES EAUX
DE
LA VILLE DE SAUMUR
Capital social : 460,000 francs.
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 600 actions de 500 francs chacune, formant ensemble 300,000 francs, remboursables en 44 années, à partir du 1^{er} janvier 1880, et rapportant 25 francs d'intérêts annuels, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.
L'intérêt et l'amortissement de ces actions sont garantis par les recettes actuelles, provenant de l'abonnement de la ville et des abonnements des particuliers.
Le versement du montant des actions se fera en une seule fois, avec faculté aux souscripteurs de l'opérer d'ici la fin de l'année.
Il sera tenu compte d'un escompte de 5 0/0 à tout versement anticipé au 31 décembre 1877.
La souscription sera ouverte du 6 août au 6 octobre 1877.

ON SOUSCRIT
A LA MAIRIE DE SAUMUR :
Chez MM. V^e LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions ;
A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges.
Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M. MÉHOUAS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE
NOUS AVONS AJOUTÉ À NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE
Outre notre marque de fabrique déjà connue : 1^o La signature de l'inventeur. 2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.
Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer-Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.
Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'empereur sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUGHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.
Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.
Prix : Le flacon de Fer avec la mesure, 3 fr. 50 ; 500 dragées, 5 fr. ; 100 — 1 fr. 50.
Saumur, imprimerie de P. GODET
Certifié par l'imprimeur sous-signé.